

Quoi qu'il en soit, le sieur Dupeuble, par acte du 17 mars 1791, acheta de la nation une maison appartenant aux Carmes des Terreaux, et s'il se trouvait dans le cas précité, — ce que j'ignore, — il put être indemnisé de ses frais ; car les propriétés, dites nationales, furent généralement cédées à vil prix. Cet acte de vente met à néant une anecdote populaire sur le compte du susdit. On prétend que les Carmes, appartenant à un ordre mendiant, pensaient que le public trouverait contraire à la logique de les voir posséder une maison magnifique, donnant de beaux revenus. Pour échapper à ce jugement, ils autorisèrent le constructeur à faire valoir la maison sous son nom, et celui-ci, profitant de ce fidei-commis, se serait déclaré propriétaire absolu de l'immeuble, construit et géré par lui. Les héritiers Dupeuble revendirent cette maison en 1818. Il est à présumer qu'à la suite de toutes ces constructions neuves, dont plusieurs furent établies sur le terrain des Carmes, la place prit le nom qu'elle a conservé jusqu'à l'ouverture de la rue Terme.

L'Ordre des Carmes eut pour général, dans le siècle dernier, un lyonnais, le père André Audras, dont la famille possède le portrait. Il est représenté tenant à la main une lettre sur l'adresse de laquelle on lit : *Rmo Pri. Andreae Audras gen^{ti} Ord^{is} Carmelitarum* (1). En 1789, le nombre de ces religieux était de vingt-six, et le prieur se nommait Bruno Jacques. (Alm., Lyon, 1789). La tempête révolutionnaire les dispersa ; l'église et le monastère disparurent,

(1) Le couvent des Grands-Carmes de Paris a plusieurs fois choisi son prieur parmi les religieux de Lyon, et l'un d'eux, le P. André Audras fut même élu par le Chapitre tenu à Rome, le 20 décembre 1780, supérieur-général de l'ordre. (Note communiquée par M. Brouchoud.)